

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00693

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - PROGRAMMATION
2024 - SUBVENTIONS AUX ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - FONDS
D'AIDE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230069310

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - PROGRAMMATION 2024 - SUBVENTIONS AUX ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - FONDS D'AIDE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du dispositif Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi (LOIRE), met en œuvre des actions afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté du territoire grâce à des financements du Fonds Social Européen (FSE) qui transitent via le Département de la Loire en qualité de bénéficiaire final.

Le PLIE propose une programmation d'actions annuelles afin de permettre aux référents de parcours qui accompagnent les personnes éloignées de l'emploi du territoire d'avoir des leviers facilitant le retour à l'emploi.

Cette programmation est évaluée de manière annuelle, via des échanges avec les prescripteurs. Cette évaluation permet d'ajuster les actions aux besoins des usagers et à l'offre de service portée principalement par le Pôle Emploi, la programmation du PLIE étant complémentaire à l'action de ce dernier.

Ainsi, des échanges ont eu lieu avec l'équipe des 18 référents PLIE (certains référents du Département de la Loire faisant parti du dispositif LOIRE) et avec les partenaires prescripteurs afin de recueillir leurs regards sur la programmation 2023 et construire une offre de service 2024 ajustée aux besoins du territoire métropolitain.

La programmation 2024 du PLIE comprend ainsi :

- des actions retenues dans le cadre d'un appel à projets qui sont en cours d'analyse ;
- des actions reconduites.

Ces dernières comprennent :

- la bonification attribuée aux ateliers chantiers d'insertion (ACI) pour un montant total de 129 600 €.

Le soutien de la Métropole aux ACI dans le cadre du PLIE permet de fournir un accompagnement renforcé aux participants du dispositif LOIRE. Cela doit se matérialiser à minima par un entretien par mois avec le CIP de la structure employeuse. Cette démarche permet d'agir sur l'évaluation des compétences acquises par le salarié mais aussi aider à la résolution des problématiques périphériques. Cela concerne aussi bien l'accès à des formations que l'aide à la mobilité ou encore la recherche de solution pour la garde d'enfant.

En second lieu, cela permet indirectement d'offrir des emplois aux personnes accompagnées par Saint-Etienne Métropole. En effet, le nombre de postes dans les ACI est limité et défini chaque année en fonction des capacités de production de l'ACI, de son développement et de ses perspectives. Le nombre de candidatures

étant très largement supérieur aux offres, ce dispositif permet en quelque sorte de réserver des places pour les personnes du PLIE. Sans ce mécanisme, de nombreux bénéficiaires du PLIE ne seraient pas recrutés car ils seraient mis en concurrence avec des candidats au profil plus adéquat.

Dans ce cadre-là, Saint-Etienne Métropole met en œuvre des conventions individuelles de bonifications avec des ACI.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole octroie 300 € par mois pour l'accompagnement spécifique du bénéficiaire par l'ACI. Cet accompagnement donne lieu à la formalisation d'un bilan mentionnant le suivi du parcours de la personne, les étapes mobilisées et les formations mises en œuvre et retrace 3 phases importantes de l'évolution de la personne dans la structure :

- intégration du salarié,
- accompagnement dans l'emploi,
- accompagnement à la recherche de solutions.

Les ACI concernées par ces conventions sont les suivantes :

- Chrysalide,
- SOS chantier nature et urbain
- Le jardin de Valériane,
- Les jardins d'Oasis,
- ACARS,
- Parc de Montaud,
- Ondaine Agro,
- Loire Service Environnement,

- le fonds d'aide pour un montant de 10 000 €.

Cette action permet de lever les freins financiers à la mise en place d'étapes de parcours d'insertion. Il peut se traduire par un soutien financier partiel ou total à la prise en charge de coûts de déplacements (tickets de transport STAS), d'équipement technique (vêtement de travail, chaussures de sécurité ...), du permis de conduire ou des frais de formation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions individuelles avec les structures employeurs retenues dans le cadre des ACI et allouer 129 600 € à la mise en œuvre de ces conventions ;**
- **autorise la mise en place du fonds d'aide 2023 à hauteur de 10 000 € ;**
- **les dépenses pour un montant total de 139 600 € sont affectées sur le budget du PLIE au titre de l'exercice 2024 sous réserve de l'adoption du BP 2024 ;**
- **les recettes sont allouées par la dotation du Département de la Loire dans le cadre de la convention bilatérale signée entre ce dernier et Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE